

COMMUNE DE MORGES

PLAN DE QUARTIER "SUS LE MOULIN,"

Zones d'habitation
Implantation des immeubles
Routes

SITUATION 1 : 500

Morges, février 1961

M. BONIAZ
GÉOMÈTRE OFFICIEL
A. GUEISSAZ
ING. CIVIL, E. P. F.
GÉOMÈTRE OFFICIEL
MORGES

Adopté par la Municipalité
le 6 février 1961

le Syndic:  Secrétaire: 

Adopté par le Conseil Communal
dans sa séance du

le Président: le Secrétaire: le Président: le Chancelier:

Soumis à l'enquête publique
du 10 février au 12 mars 1961.
l'attesté, au nom de la Municipalité,
le Syndic:  le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat
du Canton de Vaud

LEGENDE:

-  Périmètre du quartier
-  Zone de l'ordre non contigu à implantation fixe
-  Zone de l'ordre non contigu à implantation libre
-  Zone de dévestiture
-  Surface d'implantation des locaux commerciaux
-  Surface d'implantation de la plateforme de la tour et des sous-sols
-  Surface d'implantation de la tour
-  Alignement à radier
-  Batiments-types B-C-D-E
avec angle d'implantation obligatoire

